



## Fiche descriptive de l'offre de fourniture de gaz naturel

### « Option Biogaz 100% Alsacien »

Offre réservée aux professionnels

Cette offre est valable pour les clients non résidentiels ayant un point de consommation situé dans une commune dont la distribution de gaz naturel est assurée par le gestionnaire de réseau R-GDS ou GRDF\* et dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 50 000 kWh/an. Le client dispose d'un délai de 15 jours pour accepter cette offre.

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

### Informations

<b>Caractéristiques de l'offre et services inclus</b> <i>article 5 Annexe CGV relative à l'option Biogaz 100% Alsacien</i>	<b>Le Biogaz 100% Alsacien est une énergie renouvelable et locale produite à partir de déchets organiques aux portes de Strasbourg.</b> ÉS s'engage à fournir, sur la base de 10%, de la Quantité Annuelle Prévisionnelle de gaz naturel prévue par le Client, le nombre correspondant de garanties d'origine produites à partir de l'unité de méthanisation de Lingenheld Environnement à Oberschaeffolsheim dans le Bas-Rhin. Conformément aux articles L.211-2 et L.446-3 du Code de l'Énergie, une garantie d'origine certifiée qu'un MWh (1000 kWh) de biométhane a été produit et injecté sur le réseau de gaz naturel.
<b>Prix</b> <i>article 5 Annexe CGV relative à l'option Biogaz 100% Alsacien</i>	Les prix sont présentés dans la fiche « grille de prix » ci-dessous. Il s'agit d'un abonnement mensuel. Son montant dépend de l'option souscrite par le Client (10% ou 100% de Biogaz 100% Alsacien) et de la Quantité Annuelle Prévisionnelle que le Client prévoit de consommer.
<b>Durée de l'option et date d'effet</b> <i>articles 1 &amp; 2 Annexe CGV relative à l'option Biogaz 100% Alsace</i>	<b>Durée du contrat :</b> L'option Biogaz 100% Alsacien est souscrite pour une durée indéterminée. L'option Biogaz 100% Alsacien prend effet immédiatement dans le cas de la souscription d'un nouveau contrat de gaz, et le premier jour du mois suivant la demande du Client lorsqu'elle est souscrite sur un contrat de gaz existant.
<b>Conditions de révision des prix</b> <i>article 6 Annexe CGV relative à l'option Biogaz 100% Alsacien</i>	<b>Évolution du prix de l'option Biogaz 100% Alsacien</b> Le prix de l'option Biogaz 100% Alsacien peut être révisé une fois par an. Un mois avant la date d'application de ce nouveau prix, ÉS en informera le Client. À réception de cette information, le Client aura un délai de trois mois pour résilier l'option Biogaz 100% Alsacien en cas de refus du nouveau prix.
<b>Conditions de résiliation à l'initiative du client</b> <i>article 3 Annexe CGV relative à l'option Biogaz 100% Alsacien</i>	Le client peut résilier l'option Biogaz 100% Alsacien par tous moyens à tout moment.
<b>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</b> <i>article 4 Annexe CGV relative à l'option Biogaz 100% Alsacien</i>	ÉS peut résilier l'option Biogaz 100% Alsacien, dans le cas où les garanties d'origine produites à partir de l'unité de méthanisation de Lingenheld Environnement à Oberschaeffolsheim seraient insuffisantes et qu'elles ne pourraient être substituées par d'autres garanties d'origine. Dans ce cas, la résiliation de l'option Biogaz 100% Alsacien n'entraînera pas la résiliation du contrat de fourniture de gaz naturel.



## Grille de prix de l'offre de fourniture de gaz naturel

### « Option Biogaz 100% Alsacien »

Notre option Biogaz 100% alsacien s'applique en supplément sur les offres de marché suivantes :

- Offre à Prix Fixe Professionnels de 0 à 50 000 kWh inclus
- Offre à Prix Indexé Marché Professionnels de 0 à 50 000 kWh inclus

Tranches de consommations	Consommation < 6 000 kWh/an	Consommation de 6 000 à 14 999 kWh/an	Consommation de 15 000 à 29 999 kWh/an	Consommation de 30 000 à 50 000 kWh/an
Supplément	En € HTT/mois	En € HTT/mois	En € HTT/mois	En € HTT/mois
10% de BIOGAZ	2,00	2,00	2,00	5,00
100% de BIOGAZ	4,00	14,00	28,00	50,00



A ces prix HTT (Hors Toutes Taxes) viennent s'ajouter les taxes en vigueur :

- la TVA, au taux de 5,5%

Pour tout savoir sur les taxes, rendez-vous sur [faq.es.fr](http://faq.es.fr)

La mise en place de l'option Biogaz 100% Alsacien ne nécessite aucune intervention technique spécifique.

« L'énergie est notre avenir, économisons-la. »

ÉS Énergies Strasbourg S.A.

Capital de 6 472 800 Euros • 37, rue du Marais Vert • F-67932 Strasbourg, Cedex 9

RCS Strasbourg B 501 193 171 • APE 3514 Z • CCP Strasbourg 1150 K • No d'identification Intracommunautaire (TVA) FR 82501193171

es.fr